

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 23/03/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

**Objet : MISE EN PLACE D'UNE CITERNE INCENDIE SOUPLE A L'ECOLE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle ce projet qui était une prescription des Services de Secours lors de la demande du permis de construire de l'extension de l'école.

Cette citerne, d'une contenance de 60 M3, sera placée derrière l'école, elle sera clôturée, l'accès à l'eau pour les pompiers se fera en limite du parking de l'école.

Deux entreprises ont été contactées et ont répondu.

**Après analyse des offres le conseil à l'unanimité,**

- **approuve le devis proposé par l'entreprise SIMLAC d'un montant de 14 962.83 € HT qui est la moins disante,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 04 avril 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS